

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 mars 2015

Conseil Municipal du
12 mars 2015

L'an deux mil quinze, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué six mars deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
06 mars 2015

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUYÉ Sébastien.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre.

PROCURATIONS :

BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe

SECRETARE DE SÉANCE : LECLÈRE Valérie

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2015 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Prévention des risques : service d'appels téléphoniques par automate
- 2) Ouverture de crédits pour investissement avant le vote du budget 2015
- 3) Compte Administratif 2014
- 4) Débat d'orientations budgétaires
- 5) Interventions périscolaires :
 - a) Renouvellement des CDD
 - b) Renouvellement des conventions
- 6) Mutualisation CAE ATSEM dans le cadre du RPI Beuste / Lagos
- 7) Projet école : mission d'assistance technique par l'APGL
- 8) Comptes-rendus des commissions
- 9) Questions diverses

1. PREVENTION DES RISQUES : SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES PAR AUTOMATE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de l'importance de prévenir les risques (naturels, sanitaires,...) auxquels peuvent être soumis la population.

Dans le cadre de cette prévention des risques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à un système d'alerte de la population en cas de dangers par un service d'appels téléphoniques par automate. En effet, l'alerte de la population est désormais préconisée par la législation.

L'objectif de ce service est de prévenir dans les plus brefs délais les habitants des zones à risques en leur délivrant un message adapté via le média choisi.

Un représentant de la société C.I.I. industrielle est invité par Monsieur le Maire à venir présenter ce dispositif aux membres de l'Assemblée délibérante.

Dès lors, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'adhérer au service Téléalerte proposé par C.I.I. industrielle

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec C.I.I. industrielle.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. OUVERTURE DE CREDITS POUR INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Opération	Libellé	Chapitre	Montant
164	Matériel de bureau et informatique	2183	168 €
141	Réseaux EDF et SAUR	21534	13 098 €
140	Matériels et outillages	2158	1 138 €
127	Travaux école	2313	4680 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la Commune de BEUSTE pour l'année 2014.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les éléments qui expliquent le budget 2014.

Budget 2014 :

- section de fonctionnement :
 - o dépenses : 432 720 €
 - o recettes : 432 720 €
- section d'investissement :
 - o dépenses : 308 352 €
 - o recettes : 308352 €

La section de fonctionnement 2014 intègre l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 reporté soit 100 000 €.

La section d'investissement 2014 intègre l'excédent d'investissement de l'année 2013 reporté soit 141 966 €.

	Réalisation 2014	+ reports de clôture 2013	= Résultats de clôture 2014
	RÉALISATIONS EXERCICE 2014	REPORTS DE CLÔTURE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2014
Fonctionnement	Recettes	367 231 €	100 000,00 €
	Dépenses	335 064 €	0,00 €
	Excédent	+ 32 167 €	Excédent : + 132 167 €
Investissement	Recettes	149 731 €	141 966 €
	Dépenses	152 128 €	0,00 €
	Déficit	-2 398 €	Excédent : 139 569 €
	Résultat d'exercice :	+ 29 769 €	Résultat de clôture :
			271 735 €

Monsieur le Maire reprend dans le détail, chapitre par chapitre, toutes les réalisations en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le niveau du résultat de clôture 2014 est nécessaire afin de préparer les orientations budgétaires 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif sera voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal ainsi que le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Général.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après avoir présenté le Compte Administratif 2014, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015. Ce débat préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Après un débat objectif des prévisions 2015, le Conseil Municipal a fixé les priorités d'investissement suivantes :

- 1) Réserve financière pour la rénovation de l'école et la construction d'un préau.
- 2) l'aménagement de la salle de la mairie et de la salle du 3^{ème} âge qui accueilleront les élèves pendant les travaux de rénovation de l'école.
- 3) l'enfouissement de la HTA rue des Cerisiers réalisé en début d'année 2015.
- 4) la pose de ralentisseurs type coussin berlinois à la Rue de la Croix de Mirot
- 5) l'installation d'un poteau incendie supplémentaire à la Rue des Cerisiers.

5. a) INTERVENTIONS PERISCOLAIRES : RENOUVELLEMENT DES CDD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les trois emplois d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les emplois concernés sont renouvelés pour la période du 02 mars 2015 au 17 avril 2015. La durée moyenne de travail est fixée à 1,50 heures par semaine de classe.

La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 340 de la fonction publique.

L'emploi est pourvu par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le renouvellement des trois emplois non permanents à temps non complet d'adjoint

d'animation représentant 1,50 heures de travail par semaine de classe pour la période du 02 mars 2015 au 17 avril 2015,

PRECISE que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 de la fonction publique,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. b) INTERVENTIONS PERISCOLAIRES : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les conventions avec les associations afin de poursuivre l'application de la réforme des rythmes scolaires, et ce pour la période du 06 mars 2015 au 17 avril 2015.

Les associations concernées sont les suivantes :

- ✓ Bénéjacq Olympique Entente de la Vallée du Lagoin
- ✓ Institut Béarnais et Gascon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter des associations pour animer les activités périscolaires,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6. MUTUALISATION CAE ATSEM DANS LE CADRE DU RPI BEUSTE / LAGOS

Le Maire présente à l'Assemblée la demande, dans le cadre du RPI Beuste-Lagos, des enseignantes de l'école de LAGOS. Au vu des effectifs de l'école de LAGOS, les enseignantes souhaitent disposer d'une aide le matin pour cette classe de cycle 1.

Pour répondre à cette demande, la Commune de LAGOS a recruté à partir du 01 septembre 2014 jusqu'au 31 août 2015 un employé en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) sur la base de 16 heures par semaine.

En outre, ce contrat devant servir à apporter une aide à l'enseignante durant 16 heures par semaine, une convention sera passée entre les Communes de Lagos et de Beuste pour partager le coût de ce temps de travail.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTÉ** la proposition de la Commune de LAGOS
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition à compter de septembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 8 h par semaine jusqu'au 31 août 2015.
- PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7. PROJET ECOLE : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR L'APGL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation et extension de l'école.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier, à cet effet, le soin au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Technique Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de rénovation et extension de l'école conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

8. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

a) Commission d'Aménagement et de l'espace de la CCPN du 19/02/2015 :

Lors de la réunion de la Commission d'Aménagement et de l'espace de la CCPN en date du 19 février 2015 a été présenté le futur document central du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui va dessiner le Pays de Nay à une échelle de 10 à 15 ans, dans des domaines très variés.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile, au niveau du territoire intercommunal. Ce document affiche le projet d'avenir du territoire.

Lors de cette réunion, une première version du PADD a été présentée aux membres de la Commission. La présentation se déroule sur la base de trois chantiers du PADD :

- 1^{er} chantier : répondre à l'urgence de la desserte géographique et numérique du Pays de Nay
- 2^{ème} chantier : donner la priorité au projet économique, aux entreprises et à l'emploi
- 3^{ème} chantier : de la plaine à la montagne, offrir un cadre de vie rural de qualité.

b) Réunion des Commissions « Urbanisme, travaux » et « école / vie scolaire » avec concernant le projet de rénovation de l'école et retour de l'APGL :

Suite à la présentation du projet de rénovation de l'école présenté par l'Agence Publique de Gestion Locale, les Commissions « Urbanisme, travaux » et « École, vie scolaire » ont été invitées à se réunir le 10 février 2015. Cette réunion a été l'occasion de soulever des interrogations et d'apporter des modifications quant au projet présenté.

A la suite de ces Commissions, une deuxième rencontre s'est déroulée avec un représentant de l'APGL afin d'étudier les modifications envisagées et leurs faisabilités.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Mise en place du portail d'entrée côté salle des fêtes,
- L'allongement du préau jusqu'à la mairie n'est pas préconisé par l'APGL, cependant un moyen de couvrir cet espace est actuellement étudié par l'Agence.
- Adossement du préau côté route en limite de propriété.
- Réaménagement des toilettes et local de rangement afin d'agrandir le préau et supprimer les angles morts de la cour de récréation (utiliser l'abri deux roues et diminuer la surface des toilettes coté mairie)
- Les toilettes handicapés sont obligatoires dans les toilettes enfants garçons et filles. Il faut prévoir en plus un toilette handicapé fermé pour les adultes avec entrée par le SAS.
- Suppression des portes d'accès aux WC.
- Réduction de la largeur des portes d'entrée des WC (mais les dimensions doivent demeurer suffisantes pour les handicapés).
- Mise en place d'une porte d'entrée dans le local de rassemblement / garderie.
- Fermeture du hall d'entrée par une cloison.
- Réalisation de la façade sud est de l'école avec une partie vitrée et une partie pleine.

c) Conseil d'école en date du 03/03/2015 :

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2015/2016 est estimé à la hausse, soit 99 élèves répartis de la façon suivante :

- Classe de Petite Section et Moyenne Section : 29 élèves
- Classe de Grande Section et CP : 29 élèves
- Classe de CE1 et CE2 : 26 élèves
- Classe CM1 et CM2 : 15 élèves.

d) Commission culture, jeunesse et sport de la CCPN du 28/01/2015 :

La Commission a étudié les demandes de subventions par les associations.

e) Commission services aux personnes de la CCPN du 12/02/2015 :

Le nombre de livraison de repas sur le territoire intercommunal a augmenté en 2014 : + 538 repas livrés. La moyenne de repas livrés par jour étant de 32.

Par ailleurs, le nombre d'inscrits pour le « Petit bus » a lui aussi augmenté en 2014, ce chiffre est passé de 217 à 250 inscrits, ce qui représente environ 8 transports par jour pour l'ensemble des deux bus.

9. QUESTIONS DIVERSES

Le planning de la constitution du bureau de vote a été élaboré respectivement pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Par ailleurs, en réponse à la vitesse excessive de certains automobilistes constatée sur la route départementale CD 212 traversant le village, le Conseil Municipal a pris une motion afin que des contrôles réguliers soient effectués par la gendarmerie aux deux entrées de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 45.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent excusé		